

Le Mot du Maire

Bientôt six ans que vous m'avez confié la responsabilité de la commune et c'est avec une certaine émotion que je rédige ce bulletin. Je remercie l'équipe municipale qui m'a permis de travailler efficacement, toujours dans une ambiance sérieuse et conviviale. Le bilan financier qui vous est présenté a été réalisé dans la rigueur, nécessaire au maintien des taux d'imposition : aucune augmentation n'a été votée.

L'avenir de nos villages sera de plus en plus associé à l'évolution de la communauté de communes. Il est important d'accompagner ces changements et de savoir défendre les intérêts de notre commune.

Les projets réalisés durant ce mandat ont été importants (salle des fêtes, équipement cuisine, tracteur tondeuse, voirie, toiture de l'Eglise, copieur, ordinateur et logiciels mairie) grâce aux aides et subventions de la préfecture, du conseil général et régional... Mais la crise économique, sociale et financière est là, chacun d'entre nous en mesure les conséquences au quotidien. Aussi cette année les dépenses d'investissement ont été revues à la baisse.

A l'heure où tout nous laisse à penser que l'avenir risque d'être difficile, nous avons chacun un rôle à jouer, nous pouvons tous à notre niveau, être acteur. Les finances de l'Etat et des collectivités sont dégradées, mais nous allons essayer de trouver des solutions pour apporter à nos habitants les services de qualité de vie qu'ils attendent. Nous allons devoir penser collectif, participer, agir et partager. Je voudrais remercier et encourager tous les bénévoles et les associations qui se dévouent pour apporter un plus à la vie locale.

Permettez-moi de remercier en cette période, ceux qui ont travaillé pour donner un air de fête de Noël. Je vous souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes en famille et amis, le conseil municipal et moi-même vous présentent tous les vœux de bonheur, de santé, de prospérité pour 2014. Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et je reste à l'écoute de vos préoccupations.

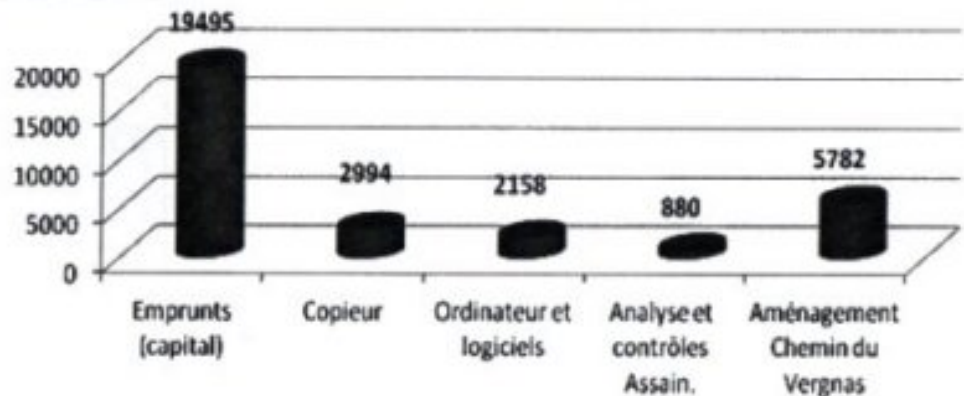
Guy ENJALBERT

Dépenses et Recettes d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Emprunts (capital)	19495
Copieur	2994
Ordinateur et logiciels	2158
Analyse et contrôles Assain.	880
Aménagement Chemin du Vergnas	5782
TOTAL	31309

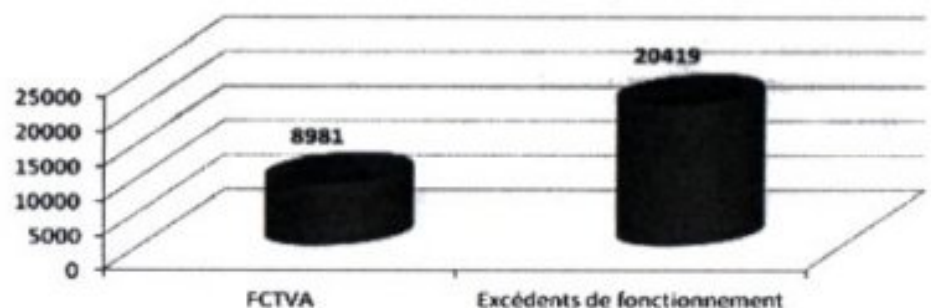
Dépenses d'investissement



RECETTES D'INVESTISSEMENT

FCTVA	8981
Excédents de fonctionnement	20419
TOTAL	29400

Recettes d'investissement

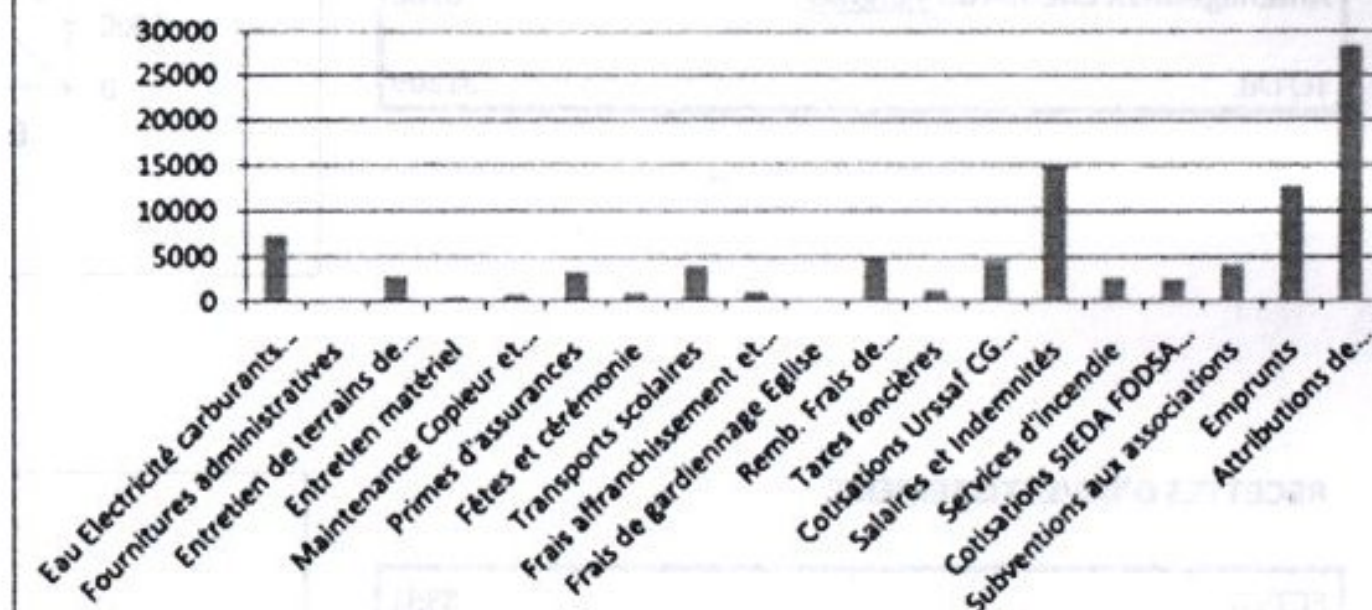


Dépenses et Recettes de Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Eau Electricité carburants petits équipements	7416
Fournitures administratives	202
Entretien de terrains de bâtiments et de voirie	2932
Entretien matériel	582
Maintenance Copieur et Informatique	926
Primes d'assurances	3384
Fêtes et cérémonie	1054
Transports scolaires	4116
Frais affranchissement et téléphone	1167
Frais de gardiennage Eglise	120
Remb. Frais de fonctionnement Ecoles Primaires	4977
Taxes foncières	1333
Cotisations Urssaf CG CNRACL IRCANTEC....	4557
Salaires et Indemnités	14910
Services d'incendie	2658
Cotisations SIEDA FODSA CCN SIVU CASSAGNES...	2520
Subventions aux associations	4191
Emprunts	12724
Attributions de Compens.CCN	28297
TOTAL	98066

Dépenses de fonctionnement



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Redevance assainissement	2754
Contributions directes	26119
Fonds péréq.	708
Dotation forfaitaire	54921
Dotation Solidarité Rurale...	13624
Compensat. Et autres attributions	7968
Loyers et locations salles	11820

TOTAL

117914

Recettes de fonctionnement

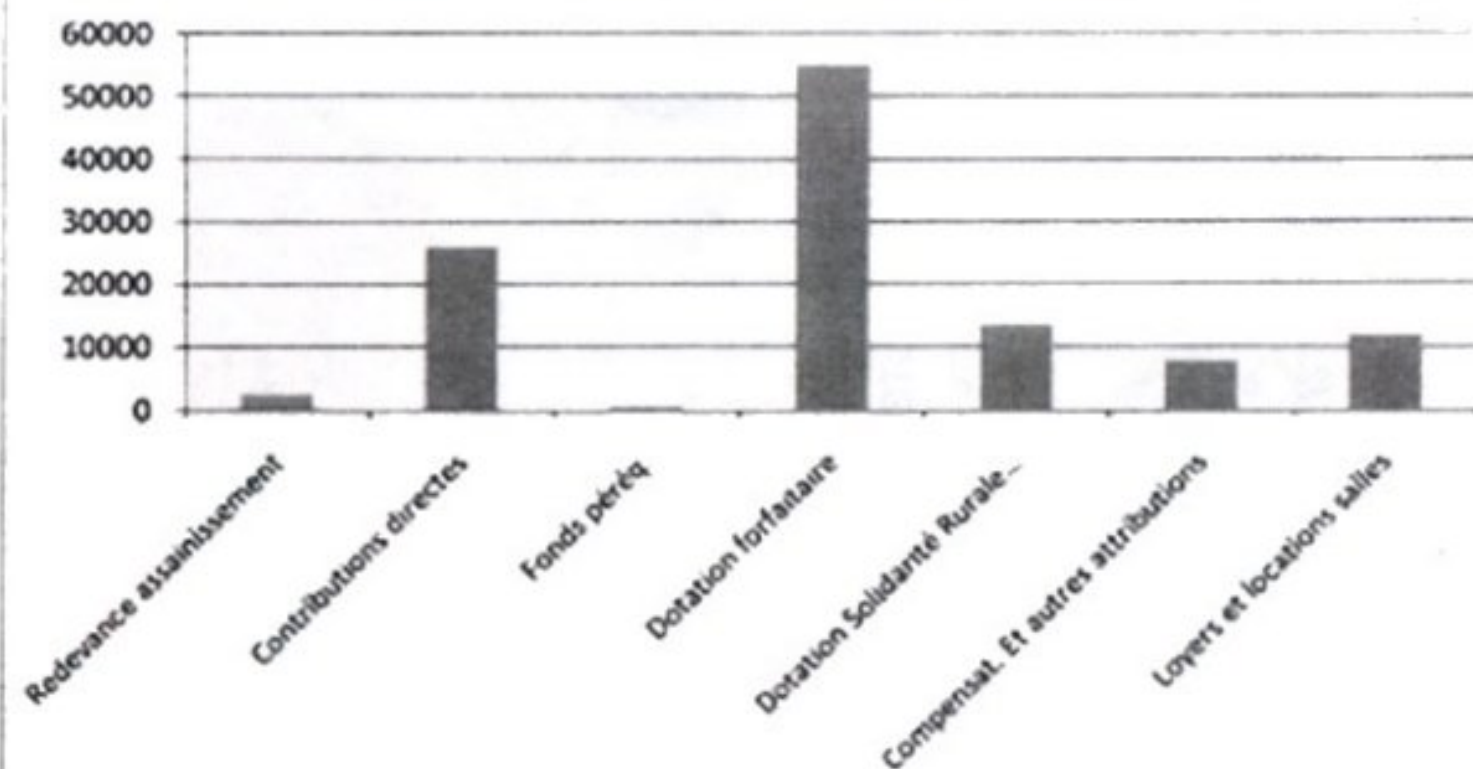


Table des Naissances, Mariages & Décès

Naissances. 1913

Numéros d'ordre	Noms et Prénoms.	Lieu de naissance.	Date.
1	Alary, Eli. Frédéric. Constantin.	Le Breil	7 Août
2	Almayrac, Eli. Joseph. Louis.	Le Breil. May.	29 Avril
3	Almayrac, Auguste. François. Ernest.	Le Breil. May.	28 Avril
4	Alvergne, Marie. Louise.	Le Clot	23 Janvier
5	Alzam, Virgile. Justin. Régimont.	Le Breil. May.	11 Juin
6	Baudy, Julia. Berthe. Hélène.	Le Clot	25 Février
7	Enjalbert, Henri. Auguste.	Grascezes	12 Novembre
8	Loubière, Albert. Ernest. Lucien.	Le Mas. Ricard	19 Janvier
9	Mazet, Ernest. Jules. Edouard.	Meljac	10 Décembre
10	Molnier, Louise. Berthe.	La Courrière	4 Février
11	Pargat, Lion. Joseph. Aimé.	Le Mas. Ricard	18 Février

Mariages

1	Gintrans, Pierre. Joseph. Denis. et Loubière, Marie. Lucie.	Antennes. Le Mas. Ricard	24 Août
2	Mazet, Ernest. Auguste. et Enjalbert, Marie. Melanie. Justine.	Montplaisir. Meljac.	27 Janvier
3	Rigini, Joseph. Marius et Bonquet, Marie. Sylvie	Le Clot La Cime	29 Août

Décès

1	Albinet, Marie. Régine	St de Marcellac	9 Novembre
2	Almayrac, Auguste. François. Ernest.	Le Breil. May.	29 Septembre
3	Caillhol, Antoine. Jules. Marius	Grascezes	26 Septembre
4	Enjalbert, Louis. Eli. Sylvain	La Bastide. St Marquès	16 Mars
5	Garcigues, Lucie. Gabrielle	Grascezes	16 Août
6	Mazet, Auguste. Louis. Victorine	Le Clot	3 Mars

Cérémonie du 11 novembre

A cause d'une mauvaise météo, la cérémonie a eu lieu dans l'Eglise, lecture du Manifeste, appel des morts, minute de silence.

Après le dépôt de la gerbe au monument aux morts, la municipalité a offert le verre de l'amitié à la salle des fêtes. Un repas attendait les anciens d'Algérie à Saint-Cirq.



Cérémonie au Monuments aux Morts
Messe des Anciens Combattants
de Meljac - Rullac - Saint Cirq
Meljac le 10 novembre 2013

Téléthon 2013



Grand succès pour le TELETHON DU 1^{er} Décembre 2013 avec la somme de 1446 € récolté. Cette somme va aider à la construction d'un laboratoire de recherche à Paris. Un grand merci à tous les participants, aux organisateurs, à ceux qui ont fait des gâteaux, préparés les repas et la salle. Merci à la Boulangerie ROUVELLAT qui a offert le pain, à Paul BONY et les faisseliers qui ont animé l'après midi gratuitement. Merci à ST-JUST ET MELJAC



01.12.2013

ELECTIONS MUNICIPALES

23 ET 30 MARS 2014

Vous êtes électeur dans une commune de moins de 1 000 habitants, voici ce qui va changer pour les prochaines élections :

Les candidatures peuvent être isolées ou groupées sur une ou plusieurs listes. Elles seront affichées dans le bureau de vote, ainsi que le nombre de conseillers à élire.

Le scrutin (plurinominal majoritaire) **ne change pas**. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat, et non par liste. **Pas de parité homme/femme imposée.**

Vous pouvez toujours « panacher » les listes, rayer le nom d'un candidat, mais si vous ajoutez le nom d'une personne qui n'est pas officiellement candidate, cette voix n'est pas comptabilisée (en effet, tout candidat doit désormais déclarer sa candidature en Préfecture).

Au second tour, seuls des candidats présents au 1^{er} tour peuvent se présenter, sauf si le nombre des candidats du 1^{er} tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Votre bulletin de vote sera pris en compte, quel que soit le nombre de candidats. Mais **les noms des personnes qui ne sont pas candidates (déclarées) et ceux des candidats surnuméraires** (c'est à dire qui figurent en fin de liste, au-delà du nombre de sièges à pourvoir) **ne seront pas décomptés.**

Les conseillers municipaux qui seront élus désigneront, comme par le passé, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue (aux 2 premiers tours) et à la majorité relative (au 3^e tour éventuel), le maire et les adjoints.

Les membres du conseil municipal seront classés dans l'ordre du « tableau » officiel : le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux. Les adjoints prendront rang selon l'ordre de leur élection. Les conseillers municipaux prennent rang par ancienneté de leur élection depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal. Si les conseillers sont élus le même jour, l'ordre est déterminé par le plus grand nombre de suffrages obtenus et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Ce « tableau du conseil municipal » fixe l'ordre de désignation des conseillers communautaires (représentants de la commune à la communauté de communes).

Pour info :

Le nombre de conseillers municipaux des communes de moins de 100 habitants passe de 9 à 7.

Autorisation De Sortie Du Territoire

Les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents **sont supprimées à compter du 1er janvier 2013**. C'est ce qu'indique une circulaire du 20 novembre 2012

Un mineur français pourra franchir les frontières, muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa carte nationale d'identité (pour les pays tels que ceux de l'Union Européenne par exemple). Quelques pays imposant des modalités spécifiques notamment pour les mineurs, il convient de vérifier préalablement les documents demandés, sur l'espace dédié du ministère des affaires étrangères (rubrique « Conseil aux voyageurs »). Par ailleurs, la procédure d'opposition à la sortie du territoire (OST) à titre conservatoire est également modifiée par cette circulaire. Elle permet au titulaire de l'exercice de l'autorité parentale de faire opposition sans délai à la sortie de France de son enfant dans l'attente d'obtenir une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire.

Carte Nationale D'identité

Toute demande doit être présentée à la mairie du lieu de domicile

Pour une première demande, pièces à fournir :

- 2 photos d'identité,
- Un extrait d'acte de naissance,
- Un justificatif de domicile (facture EDF, Telecom, Eau..) de moins de 3 mois ,
- Copie du livret de famille

Pour une demande de renouvellement, pièces à fournir :

- 2 photos d'identité,
- Ancienne carte d'identité,
- Un justificatif de domicile,
- Copie du livret de famille

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013¹

Commune de Meljac	
Population municipale	137
Population comptée à part :	2
Population totale	139

1. Définitions des catégories de population²

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
 - o services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - o communautés religieuses ;
 - o casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

¹ Après parution préalable au décret d'authentification au Journal officiel.

² Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 sur le site internet insee.fr à la rubrique Recensement de la population.



2. Les principes

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1^{er} janvier 2013 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1^{er} janvier 2010.

3. Détermination de la population municipale

La population municipale de la commune est égale à la somme des populations calculées comme indiqué ci-après.

a) La population des ménages

La population est calculée en ramenant les résultats de la collecte en 2010. Pour ce faire, on utilise la tendance observée sur la commune entre la dernière population légale au 01/01/2009 et les résultats de l'enquête de recensement de 2012.

On ajoute ensuite la population recensée dans les hôtels.

b) La population des communautés

La population est calculée en ramenant les résultats de la collecte 2012 en 2010. Pour cela on utilise la tendance observée sur chaque communauté entre les effectifs en 2009 de la dernière population légale et les résultats de l'enquête de recensement de 2012.

N.B. : les élèves internes mineurs recensés dans un établissement scolaire sont comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence familiale et dans la population comptée à part de la commune de leur établissement scolaire.

c) La population des habitations mobiles terrestres et des personnes sans abri

Entre deux enquêtes de recensement, pendant cinq ans, la population des habitations mobiles terrestres et des personnes sans abri est maintenue constante. Ce sont donc les effectifs recensés en 2012 qui sont pris en compte jusqu'en 2017, date de la nouvelle collecte.

d) Les mariniers

Les mariniers et les personnes vivant sur les bateaux de ces derniers ont été recensés en 2011, par l'Insee avec le concours du Service des voies navigables. Ils sont comptabilisés dans la commune dans laquelle ils ont déclaré avoir une résidence. Leurs effectifs sont maintenus constants jusqu'à la prise en compte de la nouvelle collecte qui se déroulera au 1^{er} semestre 2016.

L'association Meljac.Net

vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

Le 11 octobre 2013, le livre « MELJAC 2012 LA MEMOIRE DE DEMAIN » a été présenté à la salle des fêtes de Meljac.

Ce livre est l'aboutissement de la démarche initiée en juin 2012 ; qui visait à construire pour les générations meljacoises du futur, une sorte « d'arrêt sur image » de ce que fut Meljac en 2012.



La première opération fut de photographier chez eux, à Meljac, tous les habitants ainsi que leur famille. Ce fut fait en 2 mois; juillet et août 2012 et la quasi totalité de la population répondit positivement : 73 familles meljacoises purent ainsi être rassemblées dans cet ouvrage.

Le 14 décembre 2012, une exposition photographique organisée à la salle des fêtes de Meljac présenta les photos des familles ainsi que nombre de photos aériennes des hameaux de notre village.

128 pages, plus de 190 photos...pas moins de 400 personnes dénombrées (sans compter...les 14 chiens et le chat...invités à la photo de famille) sur les 73 photos de famille réalisées: voilà qui témoigne avec force de l'attachement des meljacois à leur village.

Deux dossiers, « Moments d'Histoire de Meljac des origines à 2012 » et « Patronymes et Toponymes meljacois » viennent compléter cet ouvrage.

Gageons que nombre de Meljacois ou Amis de Meljac auront à cœur de se procurer pour eux-mêmes, pour leurs parents, leurs enfants, et pour toute leur famille, ce livre « MELJAC 2012 LA MEMOIRE DE DEMAIN », démarche unique à ce jour dans les annales du village.

Le livre « MELJAC 2012 LA MEMOIRE DE DEMAIN », conformément à la réglementation en vigueur, a fait l'objet d'un dépôt légal enregistré sous le n° DLE-20131108-63996 à la Bibliothèque Nationale de France Paris 13^{ème} où il peut être consulté.

Le livre est désormais disponible au prix de 12 euros (6 euros pour les adhérents à Meljac.Net) :

- à la Mairie de Meljac
- chez Monique et Alain Massol, place de l'église à Meljac,
- chez Roger Albinet « le bar des jeunes », place de l'église à Meljac
- auprès de tous les membres du bureau de Meljac.Net
Philippe Aubrit, Bernard Azam, Nelly Bousquet,
Laurent Flottes, Yolande Flottes ou Roland Mazars
- sur les lieux de réunions organisées par Meljac.Net
- ou par correspondance : 5,30 euros de frais de port en plus, soit par livre 17,30 € (11,30 pour les adhérents Meljac.Net). Dans ce cas adresser par courrier postal
 - le chèque de règlement (17,30€) libellé à Association Meljac.Net
 - l'adresse postale du destinataire du livre(Adresser le tout à: M. Laurent Flottes – La Tourénie 12120 MELJAC)

Site internet de l'association: www.meljac.net
Adresse : Association Meljac.Net 12120 Meljac

* * *

Vous pouvez nous soutenir en rejoignant l'Association

Le montant de la cotisation 2013 est de 15 € par personne, 20 € pour un couple et gratuit pour les enfants accompagnés d'une cotisation adulte.

Merci dans ce cas d'adresser votre chèque, libellé à « Association Meljac. Net », à
Association Meljac.Net - Laurent Flottes
La Tourénie 12120 Meljac

Le comité d'animation vous souhaite une bonne et heureuse année 2014.

Voici quelques photos des animations de 2013



Réveillon du 31 décembre 2012



Saint Blaise



Pentecôte



Repas des amis

*Merci à tous pour votre participation à nos
manifestations, en espérant vous voir encore plus
nombreux en 2014.*

Club des aînés de Meljac

Année 2013 : 54 adhérents

Les activités ont toujours le même succès

Activités 2013

Loto du club : dimanche 13 janvier

Repas gratuit lors du renouvellement des timbres Fédération

Sortie Aînés de Meljac le mercredi 22 mai à Foix , participation de la caisse (à payer le car)

Le 18 juillet un repas à St-Cirq financé à 50 % par la caisse

Une sortie à AUBRAC le 5 septembre LA SELVE/MELJAC

Un repas amical LA SELVE/MELJAC le jeudi 17 octobre à Meljac.

Le vendredi 29 novembre, le bureau a convoqué tous ses adhérents pour une assemblée générale afin d'élire un nouveau bureau.

Nous leurs souhaitons un bon encouragement à cette nouvelle fonction.

L'ancien bureau présente en son nom et en celui de tous ses adhérents, les vœux de santé et de bonheur à tous les habitants de la commune.

Lucien BIARGUES



Bonjour à tous

L'ancienne équipe ayant souhaité passer la main et suite à l'assemblée générale du 29 novembre, un nouveau bureau a été constitué :

Co-présidents : Annie MASSOL – Michel POMIES

En charge de la trésorerie : Annie MASSOL

Secrétaire : Alain MASSOL

Membre : Francine ALMAYRAC

Nous tenons à remercier l'ancien bureau pour le travail accompli durant les treize années passées à la tête du club des aînés de Meljac et nous nous efforcerons de pérenniser les activités mises en place par nos prédécesseurs.

La première manifestation de l'année sera notre **quine** qui se déroulera le **9 mars à 14 heures**.

Courant avril aura lieu le repas offert par le club, au cours duquel sera proposé le renouvellement des timbres fédération.

Anciens et nouveaux seront toujours les bienvenus

A notre tour, nous présentons à tous nos meilleurs vœux de santé et bonheur,

Le Bureau,

Annie MASSOL – Michel POMIES

